



LES TEMPS FORTS DU SICA

1966
2004

Création du SIAHCCA,
réalisation de travaux hydrauliques
(curage, recalibrage, rectification, busage, ...)

2000
2003

Contrat Vert :
travaux de restauration de la végétation des
berges et d'aménagements pour
la diversification d'écoulements

2006
2008

Lancement de l'étude bilan du **Contrat
Vert** et préconisations pour l'élaboration
d'un futur contrat.

AOÛT
2009

Création de poste et recrutement
d'un **technicien rivière** à plein temps.

OCTOBRE
2010

Diagnostic pour l'élaboration
du **programme d'action** du futur
contrat pluriannuel.

FÉVRIER
2011

Enquête administrative et publique
pour la demande de **Déclaration d'Intérêt
Général** des travaux et d'autorisation
au titre de la Loi sur l'eau

8 AVRIL
2011

Signature du **Contrat Territorial,**
période 2011 – 2015, avec
les partenaires techniques et financiers.

14 AVRIL
2011

Avis favorable du dossier au Conseil
départemental de l'environnement des risques
sanitaires et technologiques (CODERST)

9 MAI
2011

Signature et parution de l'Arrêté préfectoral
de Déclaration d'Intérêt Général
du programme de travaux 2011 – 2015

NOVEMBRE
2011

Elaboration, consultations pour l'attribution
des **marchés publics** des travaux, des études
complémentaires et des indicateurs de suivi
pour la tranche 2011-2012.

Directeur de publication :
Jacques MEREL, Président du SICA

Editeur :
Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)

Rédaction :
Jacques MEREL, Président du SICA
Grégory MOIRIN, technicien rivière

Conception :
OTC agence conseil en communication et signalisation
59, avenue de la République – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Crédit photographique :
SXC, SICA

Impression :
Imprimerie Faguier



PEFC Imprimé sur un papier issu des forêts gérées durablement

Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)

Mairie
Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Contact : Grégory MOIRIN
Tel : 02 47 41 21 28 – 06 85 20 63 61
e-mail : sica@ville-la-membrolle37.fr

S.I.C.A.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



*Cette plaquette a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence
de l'eau Loire Bretagne, du Conseil Régional du Centre
et du Conseil Général d'Indre et Loire que nous remercions.*

“ Pour l'entretien et la restauration
de nos cours d'eau,
des milieux vivants à préserver. ”

DÉCEMBRE 2011

AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE GESTION ÉQUILBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DE NOTRE TERRITOIRE

HISTORIQUE DU SICA

Créé le 6 juin 1966, le Syndicat Intercommunal d'Aménagements Hydrauliques des Communes de la Choisille et de ses Affluents (SIAH-CCA) a fait l'objet d'une modification de ses statuts en août 2006 pour devenir le SICA.

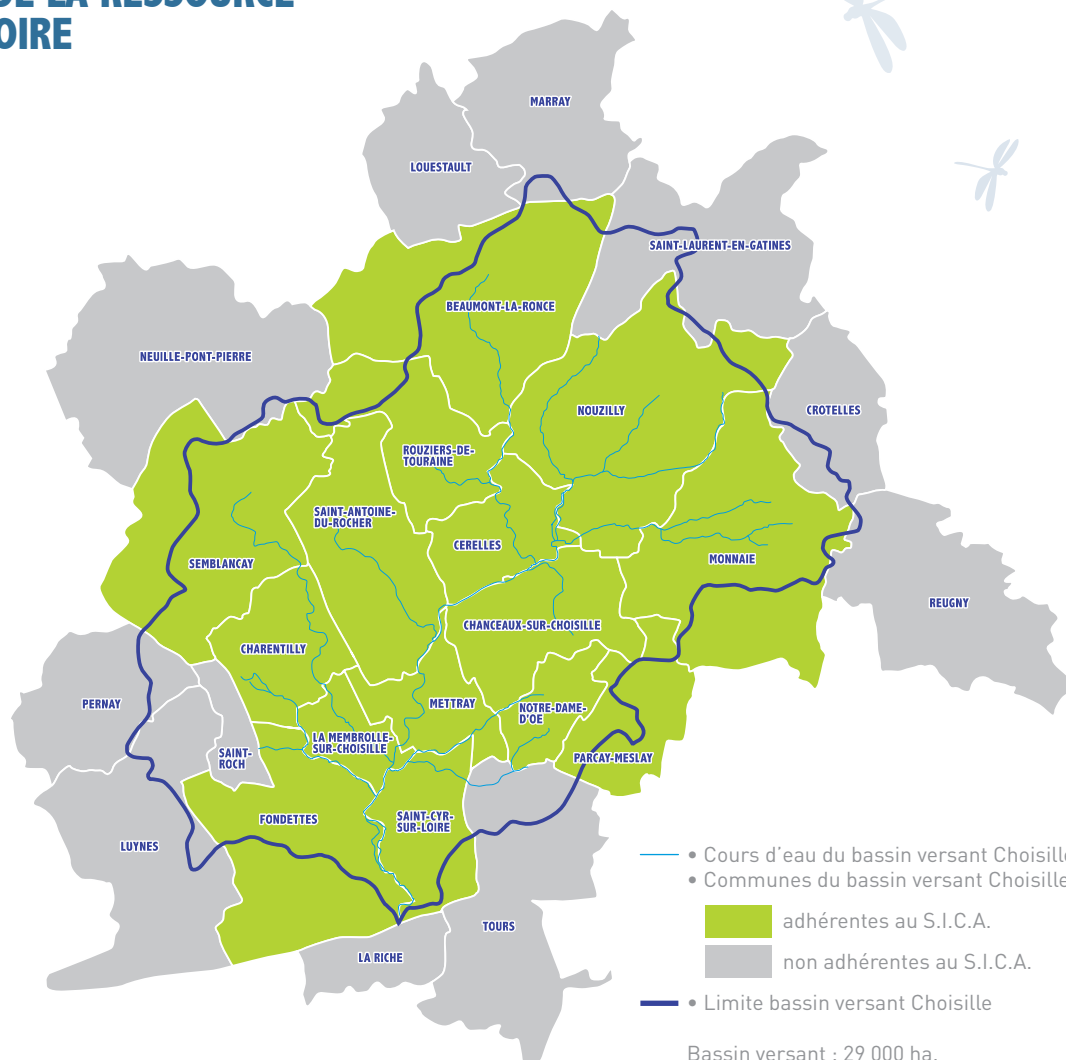
Depuis, le SICA a pour compétence unique l'aménagement, la restauration, l'entretien et la gestion de la Choisille et de ses Affluents (berges et lit) dans le respect du Code de l'Environnement sur le territoire des 15 communes membres.

COMPOSITION DU SICA : 15 communes membres représentées par 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants

- Président : M Jacques **MEREL**, Maire de la Membrolle sur Choisille
- Vice Président : M Antoine REILLE, Maire de Nouzilly
- Secrétaire : M Gérard MIET, Conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Loire

Membres du Bureau :

- M Antoine TRYSTRAM, Maire de Semblançay
- M Jean-Claude DUCHESNE, Conseiller municipal de Mettray
- M Jean-Philippe ROBIN, Conseiller municipal de Chanceaux sur Choisille
- M Jean-Bernard MENORET, Conseiller municipal de Saint Antoine du Rocher



Bassin versant : 29 000 ha.
144 km de cours d'eau (secteur d'étude)
Population 2011 : 55 248 habitants
15 communes membres

REMÉDIER AUX DYSFONCTIONNEMENTS QUE SUBISSENT NOS COURS D'EAU, ...

... , POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU, À SAVOIR « LE BON ÉTAT DES EAUX EN 2015 ».



Dégradation du lit : restauration par recharge en matériaux minéraux, restauration du cours naturel, réouverture de bras.

Dégradation des berges : lutte contre les espèces invasives (animales et végétales), installation de clôtures et création d'abreuvoirs (bovins, chevaux), bonnes pratiques, zones de non traitement.

Manque d'entretien de la végétation des berges : rappels des obligations et conseils d'entretien aux propriétaires riverains, restauration des secteurs encombrés.

Blocage de la continuité écologique (circulation des espèces aquatiques et transport naturel des sédiments) : aménagements pour améliorer ou rétablir le franchissement piscicole au niveau des ouvrages, gestion de vannages pour réduire l'envasement, retrait et démantèlement d'obstacles et d'ouvrages illégaux ou obsolètes.